

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 } » 14 » six mois.
 } » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^e, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C^e, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 9 mars 1865.

BULLETIN.

Plusieurs amendements au projet d'Adresse ont été déposés sur le bureau du Sénat. C'est aujourd'hui que s'ouvre la discussion. On présume qu'elle occupera seulement trois séances et que le vote d'ensemble pourra avoir lieu samedi soir.

Sur le paragraphe relatif à l'Encyclique, sont inscrits MM. Bonjean, Delangle, Rouland, Bouley (de la Meurthe), les cardinaux Mathieu, Donnet et de Bonnechose.

MM. Rouher et Boudet se sont rendus dans le sein de la commission de l'Adresse du Corps législatif pour présenter les explications sur les points principaux de la politique intérieure.

Le *Moniteur* a publié une note explicative du rapport à l'Empereur de M. le ministre de l'instruction publique. L'organe officiel déclare que le rapport de M. le ministre n'exprime que sa pensée personnelle et que le gouvernement présente, au contraire, un projet de loi qui ne veut pas plus de l'obligation que de la gratuité absolue.

Suivant une dépêche de Berlin, la réponse de l'Autriche aux propositions prussiennes concernant les duchés serait conçue dans le sens d'une non-adhésion.

On mande d'Athènes, 6 mars, que le parti avancé qui a pour chef, M. Bulgaris et le parti athénien qui suit les inspirations de M. Miaoulis se sont réunis dans le but avoué de faire au gouvernement une opposition légale.

On apprend de Russie que l'assemblée de la noblesse de Oskoff se montre animée du même esprit que celle de Moscou et qu'elle veut demander une convocation des Etats généraux russes.

Une dépêche de Madrid fait connaître

que le Sénat a résolu d'adresser ses remerciements à la Reine pour la cession faite par Sa Majesté des biens de la couronne, en faveur de l'Etat.

Le bruit court à Varsovie, et il est assez accrédité, que le gouvernement russe se propose d'instituer à Varsovie un synode indépendant de l'autorité papale qui dirigerait le clergé catholique en Pologne. Ce serait le premier pas vers la conversion des Polonais au schisme russe.

On écrit de Rome, le 28 février, au *Corriere della Marche* :

« On assure que lundi dernier, 20 février, l'ambassadeur de France a annoncé officiellement au Pape le départ d'une brigade du corps d'occupation qui doit s'effectuer après les fêtes de Pâques. La province romaine qui serait évacuée à cette époque serait elle de Viterbe. On assure que le Pape a accueilli cette nouvelle avec la plus grande indifférence. Il paraît même qu'elle n'a pas eu le pouvoir d'altérer l'humeur gaie et enjouée dont Pie IX était animé ce jour-là. »

La *France* contredit cette rumeur, qui, suivant ce journal aurait été inspirée par le désir de refroidir les relations de la cour romaine avec celle des Tuileries. »

J. REBOUX.

On lit dans le *Moniteur* :

« Les questions importantes soulevées par le rapport de M. le ministre de l'instruction publique sur l'enseignement primaire, ont été discutées pendant plusieurs séances par les ministres et les membres du conseil privé sous la présidence de l'Empereur.

« A la suite de ces délibérations, Sa Majesté a décidé le renvoi à l'examen du conseil d'Etat d'un projet de loi qui se résume dans les propositions suivantes :

- 1° Les instituteurs primaires libres ne seront pas assujettis à l'obtention préalable d'un brevet de capacité.
- 2° Les communes dont la population est supérieure à 500 âmes seront tenues d'avoir une école publique de filles.
- 3° Des primes d'assiduité pourront

être accordées aux enfants qui suivront régulièrement l'école publique depuis l'âge de 7 ans jusqu'à celui de 13 ans.

4° Le minimum du traitement annuel des institutrices publiques sera fixé à 500 francs.

5° Le traitement des instituteurs et institutrices adjoints sera amélioré et leur nomination confiée au préfet.

6° L'exercice du droit conféré aux communes par les lois antérieures d'établir des écoles entièrement gratuites sera plus efficace. Chaque commune sera autorisée à affecter, en sus de ses ressources actuelles, 2 centimes spéciaux sur les quatre contributions directes pour l'établissement de cette gratuité.

« En cas d'insuffisance, la commune pourra recevoir une subvention du département, et le complément de la dépense sera supporté par l'Etat. Le traitement de l'instituteur primaire de l'école gratuite ne pourra être inférieur aux émoluments qui résulteraient pour lui de la rétribution scolaire et du traitement fixe.

« Ce projet de loi ne repose pas sur les principes développés par M. le ministre de l'instruction publique; mais son rapport a été livré à la publicité comme expression de son opinion personnelle et à raison de l'importance des renseignements qu'il contient. »

On écrit de Londres, le 7 mars :

On attend avec une fiévreuse impatience le prochain courrier d'Amérique. Si les confédérés ne laissent pressentir aucune pensée de soumission, la guerre va forcément continuer et nos fonds remonteront. On est de plus en plus convaincu que la paix rétablie en Amérique pourra être le signal d'une guerre avec l'Europe.

Les fonds anglais ont continué de baisser, quoique l'agent de change du gouvernement ait acheté pour 60,000 liv. stg. de bons de l'échiquier et de consolidés.

Nous résumons comme il suit le compte rendu de la séance du 6 mars à la Chambre des communes.

Après un débat sur l'arsenal de Portsmouth et sur l'artillerie dans les Indes, M. Bentinck présente la motion qu'il a annoncée, relativement aux accidents sur les chemins de fer.

M. Gibson pense qu'il ne serait pas sage

au gouvernement de prendre en main l'entière direction des affaires de chemin de fer.

Lord C. Paget propose l'adoption du budget de la marine pour 1865.

Ce budget s'élève à un total de 10,708,631 liv. stg. soit 315,427 liv. stg. de moins que l'année dernière. Le nombre des marins s'est réduit de 71,980 à 69,730. Au 1^{er} décembre dernier, il y avait six bâtiments de guerre de moins qu'en décembre 1863; mais il y avait quatre navires cuirassés de plus, ce qui fait une diminution de nombre, mais une augmentation de force.

M. Packington mentionne le bruit d'après lequel la marine anglaise ne serait pas en état de soutenir une guerre maritime. Il s'occupe surtout de la question des navires cuirassés au point de vue de la défense.

Le *Courrier de Saigon*, du 20 janvier,

annonce officiellement la non-ratification du traité conclu avec la cour de Hué. Le *Courrier* montre que le projet Aubaret était altéré par les prétentions inadmissibles de cette cour, qui attaquaient implicitement le principe de notre suzeraineté sur les six provinces retroussées. D'autres articles de rédaction restreignaient la liberté de la circulation et du commerce français dans ces provinces. Aussi le capitaine Aubaret refusa-t-il de signer un traité ainsi dénaturé. La rade de Saigon était très-animée. Une cinquantaine de navires étaient arrivés pour charger du riz, la récolte étant généralement considérée comme insuffisante dans les autres pays de l'Indo Chine.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 7 mars.

La réponse de l'Autriche aux propositions prussiennes, concernant les Duchés, est arrivée ici. D'après les informations données, elle serait conçue dans le sens d'une non-adhésion.

Berlin, 8 mars.

La Correspondance provinciale annonce que le plan relatif à l'accroissement de la

flotte doit être prochainement présenté à la chambre. Le gouvernement d'après l'organe semi-officiel, croit pouvoir subvenir aux frais de cette mesure au moyen des recettes régulières de l'Etat et par suite de se dispenser, de recourir à un emprunt.

Athènes, 6 mars.

Le parti avancé, qui a pour chef M. Bulgaris, et le parti athénien, qui suit les inspirations de M. Miaoulis, ont fait alliance dans le but avoué de faire au gouvernement une opposition légale.

Le rapport de la sous-commission conclut également à ce que la séparation des sections, en divisions ordinaires et extraordinaires soit conservée. Il ajoute que ce ne serait que dans ces divisions que les virements pourraient être admis. Ce moyen de procéder devrait, en outre, être désigné dans l'introduction de la loi financière, comme exceptionnel, le droit du Reichsrath réservé, et le projet du budget de 1866 renvoyé à une commission spéciale de 36 membres, qui n'aurait à faire son rapport qu'après le vote du budget de 1865.

Aujourd'hui, il y a, dans le comité des finances, délibération sur le rapport de la sous-commission.

Milan, 7 mars, soir.

Le Roi a posé la première pierre du passage Victor-Emmanuel et des constructions de la place du Dôme. Le prince Amédée, le prince de Carignan, les ministres, le préfet, la junte municipale, le corps diplomatique et de nombreux députés assistaient à cette cérémonie. Le maire de Milan a prononcé un discours. Le roi a été salué par des acclamations enthousiastes.

S. M. est repartie ce soir pour Florence.

Vienne, 7 mars, soir.

Le rapport de la sous-commission, nommé par le comité des finances pour examiner la lettre ministérielle faisant connaître les réductions opérées dans le budget de 1865, veut maintenir tous les chapitres de l'état des dépenses, et par conséquent, exclure les virements d'un chapitre à l'autre et même ceux d'une section à l'autre dans le même chapitre.

Le ministère a fait savoir, par écrit, à la commission des finances qu'il croyait devoir refuser de faire paraître de nouveau les représentants du gouvernement dans les discussions des chapitres spéciaux du budget, parce que le gouvernement interprète la résolution de la chambre, ordonnant le renvoi de la motion de M. de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 10 MARS 1865.

— N° 26 —

RAYMOND D'ARMENTIÈRES,

PAR

La vicomtesse DE LERCHY.

CHAPITRE XVII.

(Suite)

A quinze jours de là, une lettre encadrée de noir arrivait à Lausanne, à l'adresse du marquis d'Armentières. Quand on la reçut au château, Octave était sorti. Blanche reconnut l'écriture et les armes du comte de Vignolle. Une lettre en deuil! Et de son père! Qui donc était mort? Elle l'ouvrit;

Reproduction interdite. — Voir le Journal de Roubaix du 8 mars

ce ne pouvait être une indiscretion, mais elle ne songea même point à se demander cela. Sa main tremblait si fort qu'il lui fallut plusieurs minutes pour briser le cachet et déplier le papier. A peine y eut-elle jeté les yeux qu'elle poussa un grand cri et tomba sans connaissance.

On accourut au bruit; Octave, en rentrant, vit les domestiques en émoi et sa femme encore évanouie. On lui remit la lettre qu'on avait trouvée sur le parquet à côté d'elle. Le comte de Vignolle annonçait au marquis la mort de son frère aîné, le duc Raymond d'Armentières, tué à Magenta après avoir accompli des prodiges de valeur. Il le priait en même temps d'instruire Blanche de la catastrophe avec tous les ménagements dus à la sensibilité nerveuse et à la frêle santé de la jeune femme.

Le marquis devint très-pâle et fut obligé de s'asseoir, car il chancelait sur ses jambes. Il était doublement frappé et par la perte de son frère et par la foudroyante impression que Blanche en éprouvait. Certes, sa première pensée fut pour Raymond, son premier sentiment, un sentiment de regret fraternel. Mais ils ne durèrent qu'un moment. L'état de Blanche vint l'en distraire aussitôt. Inquiet, jaloux, alarmé et irrité à la fois, il s'approcha, dans une extrême agitation, du lit où l'on avait déposé la marquise. Elle commençait à se mouvoir faiblement et à rouvrir les yeux. Octave, maîtrisant son émotion, lui parla avec douceur. Elle le regarda un instant d'un air incertain comme pour chercher à se rendre compte de ce qui se passait et à rappeler ses souvenirs. Puis elle fit signe qu'on éloigna sa femme de chambre, et, restée seule avec son mari, elle fondit en larmes.

Octave lui prit les mains et pleura d'abord avec elle. Ce tribut payé à la mémoire de son frère, il essaya de la consoler, peut-être aussi de la sonder, en lui disant :

« Qui sait, ma chère Blanche, si nous n'avons pas tort de nous affliger de cette perte? Dans ces derniers temps, Raymond ne semblait pas heureux. L'aurait-il jamais été? La mort est parfois une délivrance. »

— Et votre mère, Octave? demanda-t-elle en arrêtant sur lui ses yeux humides. Il faut que nous partions, dès aujourd'hui. J'ai hâte de me retrouver auprès d'elle. »

« Ouit » pensa-t-il avec amertume; « afin sans doute de pleurer plus librement, de s'abandonner sans contrainte à une douleur que, devant moi, l'on se croirait peut-être obligée de contenir. »

Blanche attendait sa réponse et regardait avec surprise ses sourcils froncés.

« Eh bien, mon ami? demanda-t-elle enfin d'une voix timide. Partons-nous? »

— Malade comme vous l'êtes, Blanche! Ce serait bien imprudent.

— Oh! dit-elle avec un faible sourire — et une légère teinte de rose colora ses joues — je serai bientôt remise de cette secousse; l'état général de ma santé est meilleur qu'à notre arrivée ici.

— C'est que le repos et l'air de Lausanne vous sont salutaires. Ne laissons pas la cure à mi-chemin : votre santé avant tout, ma chère Blanche.

— Non, avant tout ceux que nous aimons et ceux qui souffrent; à ce double titre, notre mère...

Vous avez donc bien grand besoin de parler de lui? interrompit-il impétueusement.

Elle répondit par un regard plein de surprise et de candeur qui fit rougir le marquis. Mais il était trop tard pour reprendre ses imprudentes paroles. Après un instant de silence, Blanche dit avec l'accent du reproche et d'une profonde tristesse :

« Octave, comment se peut-il que vous soyez jaloux de votre frère jusque dans sa tombe? »

— Eh bien, oui! s'écria-t-elle ne se contenant plus, je suis jaloux, car je vous aime éperdument, follement. Voilà pourquoi la moindre part de votre affection accordée à un autre me semble un vol à mon préjudice. Voilà pourquoi je suis révolté de vous conserver une prédilection aveugle pour ce Raymond qui n'a pas su apprécier la valeur du présent qu'on voulait lui faire et qui n'a jamais causé que du chagrin à sa famille.

— Il est mort; respectons sa mémoire! dit Blanche gravement. Je lui ai pardonné ses dédains comme je vous pardonne votre injustice.

— Mon injustice! répéta le marquis à demi-voix, d'un ton incrédule.

Ce mot froissa douloureusement l'âme délicate de Blanche. Mais elle ne descendit

point à se justifier. A quoi bon? Qui se défend, s'accuse. Elle savait bien qu'elle ne triompherait pas des doutes de son mari.

Elle se mit à prier tout bas. Plongé dans un fauteuil à côté du lit, Octave se livrait à des réflexions dont l'issue fut de reconnaître son tort et de déclarer à Blanche qu'il était prêt à partir quand elle le voudrait. Elle le remercia chaudement, se leva, se fit habiller, aida elle-même sa femme de chambre à emballer ses chiffons, et, quelques heures après, les époux prenaient la route de Paris.

Le voyage fut rapide, mais bien triste. Le marquis était sombre et agité, Blanche souffrait au moral et au physique. Nous ne dirons rien des scènes navrantes qui suivirent leur arrivée à l'hôtel d'Armentières. Il n'est point de termes pour décrire le désespoir de la duchesse; les mères le comprendront. Elle ne voulait voir personne, elle n'acceptait de consolations de personne. Son unique soulagement était dans ses longs entretiens avec Blanche. Elles parlaient de Raymond, elles lisaient ensemble les lettres de l'armée qui relatèrent sa mort et rendaient hommage à sa brillante conduite. Plusieurs des officiers, ses chefs ou ses camarades, avaient voulu donner à Mme d'Armentières une marque de sympathie. Ils proclamaient unanimement le jeune lieutenant-colonel un héros. Atteint d'une balle en pleine poitrine, il était tombé raide mort, sans avoir le temps ni de proférer un cri ni de pousser un soupir. Jusque là il s'était battu avec une audace qui tenait de la témérité.

Le comte de Vignolle, qui s'était installé dans son château après le mariage de sa

